

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5294

présenté par

Mme Belluco et Mme Pochon

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 22 :

« 2° D'assurer la résilience des filières de production et de transformation, et leur valeur ajoutée, à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire, afin qu'elles soient capables de garantir un revenu digne pour les agriculteurs dans le cadre de la transition agro-écologique ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de supprimer le caractère purement économique de cet alinéa, qui promeut une agriculture mondialisée, qui ne rémunère pas les agriculteurs et dégrade notre environnement et notre santé. La résilience des filières vaut mieux que leur productivité à tout prix.